

RAPPEL : OPAH sur notre secteur

Une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat est en cours sur notre territoire. En fonction de la nature des travaux, du gain énergétique engendré par les travaux et sous conditions de revenus, des aides financières peuvent être accordées.

Alors pour tout projet, n'hésitez pas à contacter :

M. Matthieu Leduc (Port : 06 62 89 23 29) ou à le rencontrer lors de sa **permanence au siège de la CCSOA** à Poix de Picardie (16 bis route d'Aumale) le mercredi matin de 9h à 12h (n° vert : 0 800 10 59 59)

DATES A RETENIR :

24 mai 2014 : RANDOLUNE organisée par l'association des parents d'élèves,

20-21 et 22 juin : 80 ans de l'USLC. Une présentation de l'histoire du club sera réalisée à cette occasion. Les dirigeants du club lancent donc un appel à toutes les personnes qui seraient en possession de photos anciennes ou autres documents pour les communiquer au club,

28 juin 2014 : Kermesse des écoles à DIGEON.

ETAT CIVIL

Naissance : - 09 décembre 2013 : Ambre MAYEUX-LABBE.

BILAN FINANCIER DU MANDAT

Durant ce mandat aucun emprunt n'a été contracté. Au 1/1/2014 l'endettement de la commune représente 6 839 € soit un peu moins de 20 € par habitant. A ce jour, la commune dispose d'une trésorerie de 110 160 €.

A partir du compte de gestion (comptes du Percepteur) et du compte administratif (comptes de la Mairie), le résultat de clôture de l'exercice de 2008 était de 75 990 € et celui de 2013 s'élève à 111 229 € soit une augmentation de 46% (35 239 €). En optimisant les plans de financement, il est possible de concrétiser de nombreux projets tout en améliorant la situation financière de la commune !

Et retrouvez toutes les informations sur le site de la commune :

<http://lignieres-chatelain.fr>

Mail : mairie.lignieres-chatelain@wanadoo.fr / Tel et fax: 03.22.38.03.91



Commune de LIGNIERES-CHATELAIN Bulletin municipal N°19

Chers Ligniéroises et Ligniérois,

Voici donc le dernier numéro de notre bulletin avant les prochaines élections municipales des 23 et 30 mars 2014 et donc le dernier de mon mandat.

Nous vous présentons ci-après les modalités d'organisation et de déroulement de ces élections qui ont sensiblement évolué ainsi que l'actualité de notre commune.

J'en profite pour remercier tous ceux qui m'ont fait confiance et tous ceux qui m'ont aidé sur ces 6 ans de mandat et je souhaite plein de réussite à la prochaine équipe municipale.

Bien à vous.

Pascal Demonchy
Maire

INSTALLATION D'UN CABINET INFIRMIER

Madame **Aurélie WRAZEN**, Madame **Stella DUFRENNE** et Monsieur **Alexis DUMONT** se sont associés pour créer la société « **Le cabinet infirmier du Ligniérois** » qui loue le logement communal situé au 16 place de la Mairie. Un bail commercial a été signé le 21 janvier 2014. Des travaux sont en cours afin d'accueillir prochainement le public dans les meilleures conditions possibles.

Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussite. Cette installation engendrera peut-être la mise en place de services complémentaires en matière de santé et de services à la population. Le conseil municipal se félicite d'avoir contribué à la concrétisation de ce projet.

ELECTIONS MUNICIPALES DES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Les scrutins seront ouverts à 8 heures et clos à 18 heures.

Les électeurs sont dans l'obligation de présenter une pièce permettant de justifier de leur identité pour voter dans toutes les communes quelque soit leur population :

- Carte nationale d'identité,
- Passeport,
- Carte vitale avec photographie,
- Permis de conduire,
- Permis de chasser avec photographie,
- Carte d' élu local avec photographie.

La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire pour voter.

Déroulement :

- Les électeurs se présentent auprès des scrutateurs,
- Ils donnent leur pièce permettant de justifier de leur identité afin de vérifier leur inscription sur la liste électorale,
- Une enveloppe de couleur bleue leur est remise,
- Les bulletins de vote sont placés dans l'enveloppe dans l'isoloir,
- Ils insèrent l'enveloppe dans l'urne et signent la liste d'émargement.

Validité des suffrages :

Les déclarations de candidatures étant désormais obligatoires, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne s'est pas portée candidate ne sont pas pris en compte mais transmis à la Préfecture.

Le panachage (remplacement d'un candidat déclaré sur une liste par un candidat d'une autre liste) est autorisé. Il est possible de rayer des noms sur une liste.

Pour notre commune, 10 candidats se sont déclarés en Préfecture. La liste des personnes pouvant recevoir des voix sera affichée dans le bureau de vote.

Une enveloppe peut contenir plusieurs bulletins pouvant être modifiés : noms barrés ou ajout du nom d'un ou d'autres candidats.

Une enveloppe peut contenir moins de noms que de personne à élire.

Les bulletins peuvent être manuscrits mais ne peuvent pas être d'une autre couleur que le blanc. Il est préférable de modifier un bulletin fourni pour les élections plutôt que de prendre une feuille vierge et de se faire son propre bulletin : risque de nullité si la dimension de la feuille ou la couleur ne respectent pas les normes.

Pour être élu au 1^{er} tour chaque candidat doit obtenir un nombre de voix supérieur à la moitié des suffrages exprimés.

Pour rappel l'effectif normal de notre conseil municipal est de 11. Ce nombre étant lié à notre population.

POSTE A POURVOIR

Madame Marlène COUTRE, secrétaire de Mairie de notre commune sera prochainement en congé maternité qui sera suivi d'un congé parental. De ce fait nous lançons un appel à candidatures pour la remplacer.

Pour ce poste il est demandé de posséder des connaissances en comptabilité des collectivités. Voici le descriptif du poste :

- Fonctions :
- secrétaire de Mairie,
 - gérant de l'Agence Postale Communale,
 - animateur de la Bibliothèque Municipale,
 - formateur dans le cadre du Dispositif Picardie en Ligne.

Durée hebdomadaire : 35 heures.

Durée : Remplacement de plus de 6 mois.

Sous la directive des élus, cette personne mettra en œuvre les décisions de l'équipe municipale et coordonnera les services de la commune avec ses moyens matériels, financiers et humains.

Elle tiendra l'Agence Postale Communale : réception et envoi de courrier, dépôts et retraits d'espèces.

Elle dispensera des formations de bases (internet, tableur, traitement de texte,...) dans le cadre du Dispositif Picardie en Ligne. Elle animera la bibliothèque municipale : ouverture au public, accueil des enfants de l'école.

Nous vous invitons à déposer vos candidatures (CV + lettre de motivation) lors des permanences de Mairie qui ont lieu le mardi et le vendredi de 18 heures 30 à 19 heures 30 (sauf pendant les vacances scolaires).